

Punition n° 6 : Non respect des délais

Si le travail n'est pas fait sérieusement ou est bâclé, une autre heure de retenue sera donnée pour le recommencer dans sa totalité.

Matériel et textes : textes de loi + dictionnaire + calculatrice.

- 1) Donne la définition des mots suivants : délai - limite - mise en demeure (dans le dictionnaire, voire « demeure ») - majoration.
- 2) Recopie l'article R511-11 du Code de l'Education.
- 3) Dans le cadre scolaire, que risques-tu si tu ne respectes pas les délais imposés ?
- 4) Recopie l'article 7 de la Loi Alur.
- 5) Que risques-tu en cas de non respect du délai de paiement de ton loyer ?
- 6) Recopie l'article 1728 du Code Général des Impôts
- 7) Que risques-tu en cas de non respect du délai de déclaration de tes impôts ?
- 8) Recopie l'article 1730 du Code Général des Impôts.
- 9) Que risques-tu en cas de non respect du délai de paiement des impôts ?
- 10) Tu es professeur et ton salaire annuel net (sur une année entière) s'élève à 24496.56 euros, avec un taux d'imposition de 11.53%. Calcule la somme d'impôts que tu dois payer si tu respectes tous les délais imposés par la loi. *Formule : salaire net x taux d'imposition.*
- 11) Tu n'as pas respecté le 1^{er} délai imposé par la loi pour faire ta déclaration d'impôts. Tu as une majoration de 10% de tes impôts par rapport au taux de base (soit $10 + 11.53 = 22.53\%$). Calcule la somme d'impôts que tu dois maintenant payer. *Formule : salaire net x taux d'imposition majoré.*
- 12) Suite à ta mise en demeure par les impôts, tu n'as pas respecté le délai de 30 jours qui t'était donné pour déclarer tes impôts. Ta majoration est maintenant de 40% par rapport à ton taux d'imposition de base ($40 + 11.53 = 51.53\%$). Calcule la somme d'impôts que tu dois maintenant payer. *Formule : salaire net x taux d'imposition majoré.*
- 13) Maintenant, tu as fait ta déclaration, mais il te faut payer les impôts. Zut ! tu n'as pas respecté une fois de plus le délai de paiement imposé, et tu écopes une fois de plus d'une majoration de 10% (ce qui fait $11.53 + 40 + 10 = 61.53\%$). Calcule la somme d'impôts que tu vas devoir payer. *Formule : salaire net x taux d'imposition majoré.*
- 14) Maintenant, rédige un court texte qui explique l'importance d'apprendre lors de sa scolarité à respecter les délais imposés par les professeurs.

Article R511-11 (lié à l'article L511-1) du Code de l'Education

« Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées. »

« Il est rappelé aux élèves et à leurs familles que l'attribution d'une note « 0 » (zéro) par un enseignant est possible dans les cas suivants : devoir non rendu à la date demandée [...]. Les parents peuvent [...] être informés du travail de leurs enfants par : le cahier de texte de l'élève et le cahier de texte de la classe en ligne sur internet. »

Article 7 de la Loi Alur (Accès au logement et urbanisme rénové)

« Le locataire est obligé de payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus. [...] Tout retard dans le paiement du loyer entraîne le droit du propriétaire à entamer des démarches juridiques contre le locataire :

- envoi d'un commandement de payer par huissier ;
- dans un délai de 2 mois après réception du commandement de payer, le propriétaire attaque en justice en vue d'obtenir l'expulsion du locataire.

Par ailleurs, à partir de 2 mois d'impayés à la suite, le propriétaire peut bénéficier à la place du locataire de l'aide au logement, en faisant une demande auprès de la caisse d'allocation. »

Article 1728 du Code Général des Impôts

« Le défaut de production dans les délais prescrits d'une déclaration ou d'un acte comportant l'indication d'éléments à retenir pour l'assiette ou la liquidation de l'impôt entraîne l'application, sur le montant des droits mis à la charge du contribuable ou résultant de la déclaration ou de l'acte déposé tardivement, d'une majoration de :

a. 10 % en l'absence de mise en demeure ou en cas de dépôt de la déclaration ou de l'acte dans les trente jours suivant la réception d'une mise en demeure, notifiée par pli recommandé, d'avoir à le produire dans ce délai ;

b. 40 % lorsque la déclaration ou l'acte n'a pas été déposé dans les trente jours suivant la réception d'une mise en demeure, notifiée par pli recommandé, d'avoir à le produire dans ce délai »

Article 1730 du Code Général des Impôts

« Donne lieu à l'application d'une majoration de 10 % tout retard dans le paiement des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu, des contributions sociales recouvrées comme en matière d'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, des impositions recouvrées comme les impositions précitées et de l'impôt de solidarité sur la fortune. »